

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2502046

Objet : Accompagn. Déclaration PAC 2025

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 12680 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2502046
Exercice : 2025
Date : 18-06-2025
Page : 1 / 1



CANAL CHRISTOPHE
LIEU-DIT LASCARRIERES
46100 VIAZAC

83825463/73236/0079/C6 1/1
G.1287202692659713731

Prestataire : VIGUIER MORGANE

DESIGNATION		Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156437	PAC - Accompagnement à Déclaration	1	245,090	245,09	20,00

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR	
Montant HT	245,09				245,09
Base de TVA	245,09				245,09
Montant TVA	49,02				49,02
Total TTC	294,11				294,11
Net à payer	294,11				294,11

ement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 152 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-I de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

- Coupon à retourner



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0916958 CANAL CHRISTOPHE
Date échéance : 18-07-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2502046

¹ remement à date d'échéance de la facture

Montant Net en EUR :

294.11

